

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

 <p>USSON-EN-FOREZ VILLAGE SPORT NATURE</p>	<p align="center">Extrait du registre des délibérations De la commune D'USSON EN FOREZ</p>	<p align="center">Délibération n° D20232703-15 Du 27 mars 2023 GRANGENEUVE REQUALIFICATION DE L'ENTRÉE NORD ATTRIBUTION DES MARCHÉS DE TRAVAUX</p>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Nombre de membres			Date de la convocation	22.02.2023
Afférents au conseil municipal	15		Date d'affichage	22.02.2023
En exercice	15			
Qui ont pris part à la délibération	13	Pouvoir		

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept du mois de mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Hervé BÉAL - maire

Étaient présents : BEAL H – FOLLEAT J – GALLON M – RIVAL N - DELORME D – BRIAND S – MAILLET-BERT P – CHATAING P – BONNEVAUX V – PITAVY A – DAURELLE T - JOUMARD-DESSALCES S - SIBAUD-BUSSAC L — PAULET N – MOUTON J (13)

Absents : PAULET N – MOUTON J (2)

Secrétaire : Josette FOLLÉAT

GRANGENEUVE
REQUALIFICATION DE L'ENTRÉE NORD
ATTRIBUTION DES MARCHÉS DE TRAVAUX

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée les résultats de la consultation lancée dans le cadre des travaux de requalification de l'entrée nord du bourg, lieu-dit Grangeneuve.

Date de la consultation : 30 janvier 2023

Date de remise des offres : 27 février 2023

Supports de publication : plateforme de dématérialisation du Département de la Loire + l'Essor

Nombre de lot : 2

Réunion de la commission voirie : lundi 27 mars 2023 – 10h30 en mairie.

Lot 1 : terrassement voirie

Nombre de plis reçus : 5

Enveloppe estimative : 578 500 € HT

Entreprise la mieux-disante, après négociation : EIFFAGE : 598 631.25 € HT

Lot 2 : espaces verts

Nombre de plis reçus : 2

Enveloppe estimative : 34 157 € HT

Entreprise la mieux-disante : MM AMÉNAGEMENT : 34 927.11 € HT

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir statuer.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents ;

- **Valide** les propositions de la commission voirie dans les termes présentés ;
- **S'engage** à réserver au budget les crédits nécessaires ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Ont signé au registre tous les membres présents. Fait à Usson en Forez, le 28 mars 2023.



Hervé BÉAL, Maire

Josette FOLLÉAT, secrétaire de séance